

ANNONCE DE GRISON

Mesdames, nous confectionnons encore toute espèce de Robes et de Manteaux aux prix excessivement bas de

UNE PIASTRE!

Pourquoi aller ailleurs et payer quatre ou cinq piastres et plus pour vos robes et vos manteaux. Mesdames, il y va de votre intérêt, épargnez cette somme en venant chez nous. Examinez nos étoffes de laine a bon marche. Nous accordons un escompte de 10 par cent sur toutes les pelleteries. Venez voir nos cotons et indiennes a bon marche et les bas en cachemire pour dames que nous vendons a 29 cents.

L. L. A. GRISON & CIE.

192-Rue Sparks-192 - - Entre les rues O'Connor et Bank

LA SITUATION

PAR
Sa Grandeur Mgr Taché
Archevêque de St Boniface

D'ailleurs, la justice veut qu'on se souvienne qu'ils ne sont pas les seuls coupables. Les banquetteries ministérielles sont au nombre de treize, mais les banquetteries parlementaires se chiffrent par près de trois cents. Il est sans doute pénible et humiliant de savoir que les Ministres de la Couronne ont pu affirmer officiellement qu'il ne s'était jamais fait de démarches en faveur des Métis, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis; mais, d'un autre côté, il est aussi bien pénible de savoir que les voix isolées qui se sont fait entendre dans les deux chambres de notre Législature, n'ont pas trouvé un appui assez influent pour forcer à l'étude approfondie de la situation et des moyens de remédier à ce qu'il y avait de défectueux. Dire qu'il n'y a rien moins que l'effusion du sang et la dépense de millions, pour faire comprendre à ceux qui s'occupent de la chose publique, à quelque titre que ce soit, que non-seulement le Nord-Ouest est un vaste pays, mais qu'il y a là de vastes questions sociales, qui sont loin d'avoir reçu une solution satisfaisante!

On parle beaucoup de la puissance de la presse. C'est, en effet, un très-puissant levier. Mais les abus-génés de ce pays ont le droit de se demander si tous les organes de la publicité leur ont été utiles. En Canada, règle générale, les journaux se redigent au point de vue de l'intérêt des partis politiques. Les uns attaquent le gouvernement sans la modération nécessaire pour produire un bon résultat. D'autres au contraire le louent avec une ardeur encore plus regrettable que les attaques. Dire qu'aujourd'hui, il y a des journaux qui, pour déplacer la responsabilité, veulent rendre le vénérable Monseigneur Grandin, ses dévoués missionnaires et moi-même responsables des fautes commises à l'égard de Métis!

Ces assertions ridicules et abusives sont plus de tort que de bien à ceux que l'on veut servir et, par suite, sont très-dommageables aux intérêts publics.

LES SAUVAGES

En commençant à parler de Métis j'ai été heureux d'invoquer, en leur faveur, le témoignage de Lord Dufferin.

En parlant des sauvages, j'éprouve une joie analogue, puisqu'il m'est permis de citer les paroles d'un autre représentant de notre Gracieuse Souveraine. Le marquis de Landsdowne a voulu voir les sauvages, leur parler, les entendre et voici les nobles paroles, que ces conversations lui ont inspirées, "d'après la traduction que j'ai sous les yeux": "Il est impossible de se rencontrer ces pauvres gens et d'entendre leur dire, sans ressentir une vive sympathie pour eux, vu la situation actuelle où ils se trouvent. Ils sont les habitants originaires de ce continent. Ils se considèrent eux-mêmes, et non sans raison, comme légitimes possesseurs du sol. Aussi, il ne faut pas être surpris de voir ces pauvres sauvages, maintenant que le

buffle, de l'existence duquel de

pendait leur propre existence, depuis nombre d'années, presque complètement disparu, se livrer de désespoir, cela, surtout lorsqu'ils voient, comme ils le disent eux-mêmes, les blancs s'enrichir d'année en année, et eux, au contraire, devenir de plus en plus pauvres. Ce n'est pas ici l'endroit de discuter la question du titre qu'ils prétendent avoir aux terres du Nord-Ouest. La valeur de ce titre ne se résume pas tant à une question légale, qu'à un droit moral que posent ces pauvres gens, de recevoir un traitement équitable de ceux qui ont répandu dans ce pays le flot irrésistible de la civilisation, devant lequel ces races primitives ont dû céder le pas et reculer."

Ces paroles ont été prononcées par le Gouverneur Général à Winnipeg, le 22 octobre dernier. J'ai eu le plaisir de les entendre. L'émotion de Son Excellence était si profonde qu'elle se trahissait dans sa voix. Ces paroles si sympathiques furent vivement applaudies. On voyait l'homme intelligent qui a compris la gravité d'une question et l'homme de cœur, épris d'un généreux enthousiasme pour des êtres humains que notre civilisation tant vantée ne sait que reculer en attendant qu'elle les détruise.

Les sauvages ont eu leur part aux troubles. Les uns par de cruels massacres, dont rien ne peut pallier l'horreur, les autres par une attitude regrettable sans doute, mais pleine, à certains points de vue, d'enseignements importants pour ceux qui savent réfléchir et sentir.

Les sauvages du Nord-Ouest! Voilà une classe d'hommes bien peu comprise du peuple Canadien en général et qui ne le sera jamais entièrement que par ceux qui parlent leur langue, qui ont vécu avec eux et qui leur ont voué leur sympathie. Jamais le Canada ne saura quelles épreuves il fait subir aux fiers enfants du désert, en les parquant sur des réserves pour souffrir des angoisses de la faim et de la dévotion des répugnances d'une demi-captivité.

Il veut avoir vu l'indomptable sauvage se dresser au milieu des immenses prairies; se draper avec complaisance, dans sa demi nudité; promener son regard de feu sur ces horizons sans bornes; humer une atmosphère de liberté qui ne se trouve nulle part ailleurs; se complaire dans une sorte de royauté qui n'avait ni les embarras de la richesse ni la responsabilité de la dignité!

Il faut avoir vu cet infatigable chasseur, élevant jusqu'à une sorte d'enthousiasme religieux, les péripéties, les chances et les succès d'une chasse qui n'a jamais eu de trêve!

Il faut avoir connu ce flâneur à qui l'été est une fête et qui ne se

ce qui souffrent les sauvages aujourd'hui.

Qu'on ne parle pas des traités comme compensation de ce changement. Ces traités, le sauvage sans culture ne les a pas compris. Il en a compris la forme, si vous voulez, mais il n'en a pas saisi la portée, par conséquent n'en a pas accepté les conséquences. Je dis plus, le gouvernement et ceux qui ont fait des traités en son nom n'ont jamais compris eux-mêmes ce qu'ils faisaient, dans ce sens du moins qu'ils n'ont jamais su quelle position inacceptable ils préparaient aux sauvages, en maintes circonstances. Aussi, volontiers, je dirai avec Son Excellence le Gouverneur Général: "Il ne faut pas être surpris de voir ces pauvres Sauvages se livrer de temps à autre à une sorte de désespoir."

Les plus stoïciens ne pourront s'empêcher de dire que ces Sauvages ont "un droit moral à un traitement équitable."

C'est plus le temps que jamais de penser aux fautes qui ont été commises à leur égard. On les a laissés en proie aux séductions d'hommes d'une immoralité révoltante; et quand l'attention a été attirée sur ce point, les amis de l'humanité ont eu un regret de plus à enregistrer, par suite les Sauvages ont conçu un profond mépris pour des personnes qu'ils auraient eu besoin de respecter.

Dans d'autres circonstances on a dépouillé les Sauvages de la pitance qui leur était assignée, ou on la leur a donnée de plus mauvaise grâce qu'on ne sert un chien. On a dit blanc et noir quand ce n'était ni l'un ni l'autre. L'indien qui est beaucoup plus intelligent qu'on ne fait semblant de le croire a senti son mépris s'accroître.

C'est parmi les Sauvages surtout qu'il est important de faire un choix judicieux de ceux qui ont à exercer une autorité quelconque. Ce choix, je suis heureux de le dire, est ce qu'il doit être en maints endroits, et la conséquence c'est que, là, les Sauvages sont satisfaits et le gouvernement a aussi raison de l'être.

Rien, absolument rien ne peut atténuer les massacres du lac La Grenouille, c'est même une sentimentalité exagérée, que de vouloir blâmer le gouvernement d'avoir laissé exécuter les auteurs de ces forfaits.

Je ne veux donc nullement justifier les Sauvages, mais puisqu'il est à propos que la vérité soit connue, et au risque d'étonner beaucoup, j'affirme que ces massacres n'ont pas été sans provocations du moins éloignées. J'invoque le témoignage d'une des victimes elle-même. Le Révd. P. Lafard disait à un de ses confrères qui me la répète: "Un tel est d'une brutalité indigne envers les Sauvages. Il s'est fait tuer quelque jour. Celui dont il était question a été tué et deux autres ont été tués avec lui. Un grand nombre de victimes, qu'ils voulaient protéger."

Un gentilhomme, contre la vérité, duquel je ne puis avoir de doute m'a assuré à moi-même que des Sauvages lui avaient dit, en 1884, que tel individu les traitait comme des chiens, et ce dernier aussi a été tué par un des Sauvages qui se plaçaient de lui. Je dis ces choses, si pénibles à dire, parce que les deux cas que je cite ne sont pas les seules exceptions aux bons traite-

ments auxquels ces pauvres gens ont un droit moral, et je le dis, puisque je parle pour l'avenir encore plus que pour le passé.

(A suivre)

CONDOLEANCES

A l'assemblée de l'Institut Canadien, tenue le 10 courant, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Que nous avons appris avec douleur la mort d'un de nos membres honoraires dans la personne de M. Edouard McGillivray.

Que nos plus sincères condoléances soient offertes à la famille éplorée.

Que les membres de l'Institut portent le deuil durant un mois.

Que copie des présentes soit envoyée à la famille du défunt ainsi qu'aux journaux français et anglais d'Ottawa.

F. R. E. CAMPEAU,
Président.

N. CHAMPAGNE,
Secrétaire.

LE MONDE ET LA VILLE

Il y aura assemblée spéciale du conseil de ville ce soir.

Un nommé Alphonse Mathurin, arrêté pour vol d'habits, a été condamné à 6 mois de prison.

8 lbs de thé Japon pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

Un cheval a pris le mors aux dents dans la rue Sussex cette après-midi, brisant son harnais et le travail de la voiture à laquelle il était attelé.

Il est bruit qu'un inconnu s'est noyé en traversant sur la glace pour se rendre à Hull. On n'a pas encore retrouvé son cadavre.

Huitres a tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc-Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.

Il y a quelques jours, l'Institut Canadien-Français d'Ottawa adressait aux journaux une lettre-circulaire, demandant remise des arrérages qu'il pouvait leur devoir et un abonnement gratuit pour 1886. Voici la liste de ceux qui ont déjà répondu favorablement: Le Monde, La Patrie, Le Canada, L'Étendard, Le Manitoba, Le Canadien, Le Courrier du Canada, le Free Press, Le Nouvelliste, Le Journal de Québec, L'Union, le True Witness, Le Progrès de Valleyfield, L'Echo des Laurentides, L'Électeur et la Gazette de Joliette.

Nous publierons les nouvelles adhésions à mesure qu'elles vont se produire.

Huitres a tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc-Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.

Quelques citoyens de cette ville veulent absolument faire une démonstration politique religieuse en mémoire de Riel. Ils ont subi, avant-hier, une nouvelle rebuffade de la part de Sa Grandeur Mgr d'Ottawa, qui leur avait conseillé, quelques jours auparavant, de faire dire des basses-messes s'ils n'ont réellement en vue que le repos de l'âme du supplicié de Régina.

Ces dignes hommes se seront sans doute rendu témoignage qu'une basse-messe ne fait pas assez de bruit et ne servirait pas suffisamment les intérêts du parti gris-rouge. Oh! les masques.

AVIS SPECIAUX

Huitres a tres bon marche, venant d'être reçues chez Mc-Donnell et Fitzsimmons, 121 rue Rideau.

1000 personnes sont prêtes de se rendre aussitôt possible pour acheter le célèbre thé Japon, 8 lbs pour \$1.00. N. A. Savard, rue Dalhousie.

Nouveau savon électrique "Vandorne", à 6 cts., chez N. A. Savard.

On demande 30 filles au magasin de chiffons, No. 257 rue Cumberland. Bons gages. Emploi permanent. Alex. Dakus, gérant.

On a besoin immédiatement de 1000 personnes pour acheter notre célèbre thé du Japon, 8 lbs, pour \$1 chez N. A. Savard, rue Dalhousie.

La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

1000 lbs. de bon beurre à cuisiner, à vendre chez N. A. Savard à 14 cts. la livre.

Les propriétés de la Diphthérie du Dr N. Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronches et des poumons.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits.

Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, jupes de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norz, rue Rideau, No. 30.

Livres de Méditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, l'Œuvre sur le Calvaire, l'Enchiridion Médité, Année Spirituelle, Nourriture de l'Âme, Dévotion au Sacré-Cœur, Méditations pour tous les jours.

Les ouvrages sont en vente chez P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex

ON DEMANDE

Deux hommes d'énergie et actif pour vendre des machines à coudre. S'adresser au No. 149 rue Sparks, chez L. V. Duval.

A LOUER

Deux magnifiques logements dans la maison en briques blanches, adjoignant le magasin de J. L. Richard. Prix modérés. S'adresser au magasin de la Boulé Verte au coin des rues Dalhousie et St-Patrice.

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR
Gérant, L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT
LUNDI, 14 DECEMBRE.

On jouera le grand et superbe drame militaire

"ROSEDALE"

Les décors et les costumes sont d'une beauté et d'une richesse incomparables.

Prix ordinaires - 20 et 15 cts
Sièges réservés - 50 et 30 cts

SEANCES DE L'APRES-MIDI,
LE

JEUDI ET SAMEDI,

Portes ouvertes à 1.30 p.m.

Levee du rideau à 2.30.

Que les parents ne manquent pas de conduire leurs enfants aux matinées.

ADMISSION: 15 et 25 cts.

LUNDI, 7 DECEMBRE.

Le soussigné a transporté au

No 113, RUE RIDEAU,

Porte voisine du magasin de quincaillerie de M. BIRKETT, le Fonds de Banque de L. L. A. GRISON, acheté à

47½ dans la \$

QU'IL VENDRA A

D'IMMENSES REDUCTIONS.

LES MARCHANDISES DE MODE

seront sacrifiées au prix coûtant.

Étoffes à Robes, à moitié prix,

Tweds, à moitié prix,

Cotons, à moitié prix,

Toiles, à moitié prix.

Mant. aux vendus pour 1/10 de la valeur

Un d'parlement de première classe, pour la confection des Robes, sous surveillance de Mlle. Breen, la couturière par excellence d'Ottawa, est attaché à l'établissement.

A. BLAIS,

NO. 113 RUE RIDEAU,

(Ces porte du coin de la Rue William)

Péages des marcs, 1886

DES SOUMISSIONS pour la location des péages aux MARCHÉS des QUARTIERS BY et WELINGTON, en-dossés "Soumissions pour péages des marchés," seront reçues par le greffier de la cité jusqu'à MARDI, 15 Décembre 1886, à quatre heures p.m.

Aucune soumission ne sera reçue si elle n'est faite sur formule fournie par l'inspecteur des Marchés, de qui l'on peut en outre obtenir toutes informations relatives au contrat.

Chaque soumission devra être pour une somme ronde payable comptant et en dépôt de dix par cent sur tout le montant offert devra l'accomplir. Aucune chègue ne sera considérée être un dépôt s'il n'est pas fait payable à l'ordre du Trésorier de la cité et accepté par une banque faisant affaires en la cité d'Ottawa. Le dépôt en question sera forcé en faveur de la corporation si la ou les parties qui l'auront fait et dont la soumission aura été acceptée refusent ou négligent de signer le contrat après en avoir été requis.

Le dépôt accompagnant une soumission acceptée restera aux mains de la Corporation et sera porté en déduction du montant du contrat.

Le montant total de la soumission devra être payé dans un intervalle de trois jours après avis au soumissionnaire que son offre a été acceptée.

Chaque soumission devra être signée par deux personnes responsables se portant cautions que le contrat sera dûment exécuté.

On ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Par ordre,
W. P. LETT,
Greffier de la Cité,
Ottawa, 8 Déc. 1886.

Le parti gris-rouge nous dévoile de véritables sentiments, et les moindres à faire des ma- de Québec, au- cution de Rég-

Nous trouvons le Globe d'hier, l'écritive suivante

"D'un autre côté, nous avons toujours bellion, qu'elle ou d'une aut- mée que par le- tis, ayant été ré- main, ont exp- révolte; que l' échafaud, a- avait commis Métis et Riel, suffisamment offensés, doive- bat; que c'est de juger le for- forcée les Métis etc."

On le voit, Globe est par- Riel, les Métis- en que ce qu'il- condamnés à l- tencier. Auss- s'alliant au pa- pas exprimer le supplicé de renverser le g- John A. Macd- ter au pouvoi- le parti gris-rou- Cet aveu de parti libéral d- noté; nous le- considération de tout le mo-

UNE RÉPON

L'Étendard de citer le tém- personne app- en rapport av- cette dernière

"Nous ne le reproduire l' chaque jour, puis- il n'y a- tant que l'ad- le directeur d- dre la peine d- reau, nous n- communiquer- che d'un évé- nous demand- notre liste d'al- "ses homma- "Est-ce acc-

Voici enco- pieuse feuille

Trudel va sa- les mauvais p- les traites, l- dus, etc., etc.

UNE LEQ

Notre excen- rier du Cana- contemporain l'Électeur, pa- Voici le text-

De l'Électe-

"Personne se trouve pa- canadien que- ques. Il y a- tents dans l- lorsque M. Gl- tholiques les- leur avaient e-